

1513 (18 JUNE).

Paris.

Lettres pour ouverture de la monnoie de Villeneuve lez Avignon, sur la prière des habitans, attendu l'or de paillette qui se trouve en 4 rivières d'environ, sçavoir : Rosne, Gardon, Seze et Ardèche, et que parce que celle de Villeneuve est cloze et suspendue, le pauvre peuple qui le cueille le porte en celle d'Avignon qui n'est sujette au Roy, ni de profit à sa Majesté et au Royaume.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 60, fol. 199. — Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 17 v^o.)

2. 1513 (18 JUNE).

Coppie des lettres par lesquelles le Roy a remis sus la monnoye de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

Loys, etc. Le Roy rappelle que cette monn^e avait été suspendue avec d'autres, et est « demourée en choumaige et surceance de besoigner, où nous avons eu grant perte et dommaige ainsi qu'il nous est venu en congnoissance ». Sur la requête des syndics, manans et habitans, qui représentent que le Rosne, le Gardon, la rivière de Sèze et Ardèche sont proches, esquelles rivières plusieurs pouvres gens des environs, pour gagner leur vie, vont chercher ledit or de pailote qu'ils portent à Avignon, parce que notre dite monn^e de Villeneufve est close et suspendue, laquelle monn^e d'Avignon ne nous est en rien subgecte ne de prouffist à nous et à notre Royaume; disons, voulons et déclarons que nostre plaisir, vouloir et intencion est que doresenavant on puisse ouvrer, battre, forger et monnoyer en lad. monn^e de nostred. ville de Villeneufve-lez-Avignon, tant ainsi et en la forme et manière que l'on a fait es autres monn^{es} de nostre



Royaume qui n'ont esté et ne sont suspendues, et par le maistre qui par nous sera ordonné, et par les officiers qui y ont esté mis auparavant lad. suspencion. Donné à Paris le 18^e jour de juing l'an de grâce 1513 et de notre règne le 16^e. »

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 199 r^e à 200 r^e et Z, 1^b, 62, fol. 128 r^e et v^e.)